Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 Joumada I 1442
18 Décembre 2020

N° 93

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2838**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2854**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2861**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2863**
Avis aux créanciers..... **2864**
Convocations
Sociétés anonymes **2864**
Sociétés à responsabilité limitée **2867**
Actes Administratifs
Avis au public **2867**
Divers
Avis au public..... **2867**
Rectificatifs **2868**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du directeur général

Société «UTS PALMA-SA»

Société anonyme

Au capital de 8.276.550 Dinars

Siège social : 20 Rue des Entrepreneurs - Charguia II - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société unité de traitement des surfaces des profilés d'aluminium maghrébin «UTS PALMA-SA» en date du 9 décembre 2020 enregistré le 10 décembre 2020, à la recette des finances rue des Paradis Ariana sous le numéro 20707557, quittance n° 93295 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 11 décembre 2020 sous le numéro 2020118956, il a été décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du directeur général, Monsieur Mohamed Amine Chabchoub, pour la période de son mandat en tant que membre du conseil.

Le mandat expirera ainsi, avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

2020T01228SANB2

Autorisation du conseil d'administration la constitution

De garanties réelles au profit des banques

DOREMAIL

S.A. au capital de 1.500.000 de dinars

8040 Zone Industrielle Bouargoub - Lot n°30

M.F : N°25522F/A/M/000

R.N.E : 0025522F

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration du 15 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 15 septembre 2020 sous le numéro 20704474 et déposé au Registre national des entreprises le 10 décembre 2020 sous le numéro 2020118590, que le conseil a décidé ce qui suit :

- Autorise le directeur général, Monsieur Houcemeddine Lengliz auprès des banques tous crédits et toutes facilités financières nécessaires à la bonne marche de la société DOREMAIL, et de leur consentir toutes les garanties réelles nécessaires au déblocage desdits crédits. Cette autorisation englobe la possibilité de consentir des hypothèques et des nantissements de biens meubles et immeubles appartenant à la société DOREMAIL.

- Autorise le directeur général, Monsieur Houcemeddine Lengliz, à consentir aux banques toutes les garanties réelles nécessaires pour couvrir les engagements de la société DOREMAIL DISTRIBUTION auprès desdites banques. Cette autorisation englobe la possibilité de consentir des hypothèques et des nantissements de biens meubles et immeubles appartenant à la société DOREMAIL.

2020R02726SANB2

Notice d'information au public

Augmentation du capital

CDC GESTION

SA au capital de 416 250 DT

Siège social : Résidence Lakéo rue du Lac Michigan Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1313439A

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Janvier 2020, enregistré à la recette des finances de Tunis, le 20/11/2020 sous le n°2070671, quittance n°8361 les actionnaires de la Société CDC GESTION ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 83 750 DT en numéraire par l'émission de 8375 actions nouvelles de 10DT chacune.

En vertu de l'article 302 du code des sociétés commerciales, il est publié la présente notice avec les indications suivantes concernant la société émettrice et les conditions de l'émission des nouvelles actions :

Dénomination : CDC GESTION

Siège : Résidence Lakéo rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Forme : Société anonyme.

Objet : Gestion de Fonds Commun de Placement à Risque

Durée : 99 ans.

Montant du capital à souscrire : 83 750 DT par apports en numéraires à libérer en totalité à la souscription, soit 83 750 DT.

- Nombre des actions à souscrire : 8375 actions.

- Valeur nominale : 10 DT.

- Délai de souscription : 15 jours (avec possibilité de clôture anticipée).

- Avantage particulier : aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire, inscrit aux registres de la société huit jours avant la date de la réunion, peut y assister. Chaque action donne droit à une voix.

- Affectation des résultats : 5 % réserves légales, le reste est réparti sur décision de l'assemblée générale ordinaire prise à la majorité simple.

- Dépôt des fonds :

ATTIJARI BANK Compte indisponible n°04135217006515711727

Dépôt du PV de l'assemblée générale extraordinaire relative à l'augmentation du capital : Dépôt au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, le 10/12/2020, sous le numéro AC012012020.

2020R02752SANB2

CAP VALEUR

Société anonyme

Au capital de 400 000 Dinars

Siège social : Centre El Misk Bloc D 2ème étage - Montplaisir - Tunis

M.F : 0633631W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'AGE du 21 avril 2009, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau de Tunis, le 5 juin 2009, quittance n°7307, enregistré sous le n°9805721 et dont 2 copies ont été déposées au greffe du tribunal de Tunis, en date du 02 juillet 2009.

Il a été décidé ce qui suit :

L'augmentation du capital social de la société CAP VALEUR, pour le porter à quatre cents milles (400 000) Dinars, au moyen de l'émission de 10 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2020R02757SANB2

NOTICE LEGALE

Assurances Maghrebia SA

Société Anonyme au capital de 45 000 000 DT divisé en 4 500 000 actions de nominal de 10DT entièrement libérées.

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 – Tunis Belvédère

Tél : 216 71 788 800- Fax : 216 71 788 334

www.maghrebia.com.tn

Identifiant Unique : 0001629N

- D'une Offre à Prix Ferme de 124 740 actions dans le cadre d'une cession au public au prix de 55,5 DT l'action ;
- D'un Placement Global de 1 225 260 actions auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 027,5 DT au prix de 55,5 DT l'action
- De l'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse des actions composant le capital de la société Assurances Maghrebia SA

Décision de L'Assemblée Générale Ordinaire du 22/07/2020

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1 Dénomination et siège social

- Dénomination sociale : Assurances Maghrebia SA
- Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 – Tunis Belvédère -
- Téléphone : 216 71 788 800
- Fax : 216 71 788 334
- Site web: www.maghrebia.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Société anonyme régie par la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution : 16/01/1973
- Durée de vie : 99 ans

1.4 Objet social (article 3 des statuts) :

La société a pour objet de pratiquer en Tunisie et à l'étranger les catégories d'assurances fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 2 janvier 1993 et ce conformément à l'article 49 du code des assurances :

- Assurance Automobile ;
- Assurance Transport ;
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels ;
- Assurance construction ;
- Assurance de responsabilité civile générale ;
- Assurance contre la grêle et la mortalité du bétail ;
- Assurance des autres dommages aux biens ;
- Assurance-crédit et assurance caution ;
- Assurance assistance ;
- Assurance protection juridique ;
- Assurance contre les pertes pécuniaires diverses ;
- Assurance de groupe ;
- Assurance sur la vie et la capitalisation ;
- Assurance contre les accidents corporels ;
- La réassurance.

Toutes autres catégories d'assurances notamment en matière de conseils techniques, risk management, assistance et gestion.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à des objets similaires ou connexes.

Cet objet pourra être étendu à toutes branches d'assurances actuelles ou futures à la suite d'une délibération générale prise dans les conditions prévues aux articles 20 et suivants ci-après et compte tenu des dispositions légales alors en vigueur.

L'objet pourra également être étendu à la prise de participation dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports commandites, souscriptions ou achats de titres, ou droits sociaux, fusions, acquisitions, alliance, associations en participation même avec ses membres ou autrement.

1.5 Identifiant unique

0001629N

1.6 Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.7 Nationalité

Tunisienne

1.8 Capital social

Le capital social actuel s'élève à 45 000 000 DT divisé en 4 500 000 actions de nominal de 10 DT entièrement libérées.

1.9 Régime fiscal

- Assurances Maghrebia est soumise aux règles de droit commun.
- Les articles 38, 39 et 48 du Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les Sociétés, promulgue par la loi n°89-114 du 30 décembre 1989 ;
- Les articles 40, 45, 100 et 101 du Code des Droits d'Enregistrement et de Timbre promulgué par la loi n°93-53 du 17 mai 1993 ;
- Les articles 144 à 148 du Code des Droits d'Enregistrement et Timbre ;
- Les articles 46, 47 et 48 de la loi n°96-113 du 30 décembre 1996 portant loi de finances pour la gestion 1997 ;
- Les articles 51, 52, 53 et 54 de la loi n°97-88 du 29 décembre 1997 portant loi de finances pour la gestion 1998 ;
- L'article 45 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finances pour la gestion 2001 ;
- Les articles 33 et 45 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002 ;
- L'article 74 de la loi n°2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour la gestion 2003 ;
- Le décret n°2003-1098 du 19 mai 2003 ;
- Les articles 43, 44, 76 et 77 de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour la gestion 2004 ;
- L'article 61 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004 portant loi de finances pour la gestion 2005 ;
- L'article 81 de la loi n°2006-85 du 25 décembre 2006, portant loi de finances pour l'année 2007.

1.10 Matricule fiscal

0001629N/P/M/000.

1.11 Lieu de consultation des documents de la société

Siège de la société : Angle 64, Rue de Palestine / 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 – Tunis Belvédère.

1.12 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Mme Imen DRIDI BOUHAMED

Directeur Comptable et Financier

Tél: 71 100 967

Fax : 71 788 334

E-mail : imen.bouhamed@maghrebia.com.tn

2. Administration et contrôle

2.1 Membres des organes d'administration et de direction

2.1.1 Membres du Conseil d'Administration de la société Assurances Maghrebia SA

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Lui-même	Président	2020-2022*	5 Rue SYPHAX Mutuelleville Tunis
Union Financière Holding	M.Mohamed Nabil ESSASSI (poste 1)	Membre	2020-2022**	Blvd Mohamed BOUAZIZI - Imm. MAGHREBIA Tour B, BP n" : 66-Tunis Cedex 1080
	Mme. Ynen JEMAA (poste 2 et 3)	Membre	2020-2022**	Blvd Mohamed BOUAZIZI - Imm. MAGHREBIA Tour B, BP n" : 66-Tunis Cedex 1080
M. Sami BEZZARGA	Lui-même	Membre	2020-2022**	27, Rue Abdelaziz Mestouri El Menzeh 9A - Tunis
Mme. Mariem MAAOUI DARGHOUTH	Elle-même	Membre	2020-2022**	82, Rue de Palestine 1002 Tunis
Mme. Sonia TRABELSI GOULET	Elle-même	Membre	2020-2022**	28, Rue Charles Nicolle 35760 Saint Grégoire - France
*: Mandat renouvelé par l'AGO et le CA du 30/06/2020				
** : Mandat renouvelé par l'AGO du 30/06/2020				

2.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société Assurances Maghrebia SA

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/ Date d'entrée en fonction	Adresse
M.Mohamed Nabil ESSASSI *	Président du Conseil d'Administration	2020-2022	5 Rue SYPHAX Mutuelleville Tunis
M. Habib BEN HASSINE**	Directeur Général	2018-2020	20 Rue Ibn Bassem – El Menzah 1- Tunis
M. Mansour BEN AMMAR	Directeur Général Adjoint	29/05/2014	28 Avenue El Médina El Mounaouara 2098 Radès Meliane
* : Réélu par le Conseil d'Administration du 30/06/2020			
** : Renouvellement du mandat par le Conseil d'Administration du 29/06/2018			

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la société.

2.2 Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet GS Audit & Advisory – HLB, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie, représenté par M. Ghazi HANTOUS	67 Avenue Jughurtha, 1082 Mutuelle ville – Tunis – Tunisie Tel : 71 840 818 – Fax : 71 844 808	2020-2022*
Cabinet FMBZ-KPMG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie, représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	6 Rue du Riyal – Immeuble KPMG Les Berges du Lac , 1053 Tunis. Tel : 71 194 344 - Fax : 71 194 320	2018-2020**

*: Renouvellement du mandat décidé par l'AGO du 30/06/2020

**: Renouvellement du mandat décidé par l'AGO du 29/06/2018

3. <u>Renseignements concernant à l'opération :</u>

3.1 Contexte et objectif de l'opération :

L'introduction de la société « Assurances Maghrebia » sur le marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer la notoriété de la société auprès de ses partenaires à l'échelle nationale et internationale ;
- Garantir la liquidité des titres de la société ;
- Bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant au moins 30% du capital (abattement du taux de l'IS pendant 5 ans) ;

3.2. Décision ayant autorisé l'offre :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **25/06/2020**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « Assurances Maghrebia » tenue le **22/07/2020** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur la cote de la bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

3.3. Actions offertes au public :

L'introduction en Bourse de la société « Assurances Maghrebia » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre de cession de la part des actionnaires actuels de 1 350 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de 30% du capital social actuel dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- **Une Offre à Prix Ferme (OPF)** de 124 740 actions représentant 9,24% de l'offre au public et 2,77% du capital social de la société « Assurances Maghrebia » au prix de **55,5 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis .
- **Un Placement Global** de 1 225 260 actions, représentant 90,76% de l'offre au public et 27,23% du capital social de la société « Assurances Maghrebia » auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 027,5 DT, centralisé auprès de l'Intermédiaire en Bourse MAC SA.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à prix ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'OPF et inversement.

3.4. Prix de l'Offre et sa justification :

Le prix de l'action « Assurances Maghrebia » a été fixé dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global à **55,5 DT**. L'évaluation de l'action « Assurances Maghrebia » a été effectuée par MAC SA sur la base des états financiers de la société arrêtés au 31/12/2019 et sur la base d'un business plan sur la période 2020-2024, approuvé par le conseil d'administration du **15/07/2020** et examiné par les commissaires aux comptes.

3.5. Répartition du capital et du droit de vote avant et après l'Offre :

Actionnaires	Nationalité	Avant l'offre		Actions anciennes à céder	Après l'offre	
		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital
Union Financière Holding	Tunisienne	3 882 792	86,28%	1 322 517	2 560 275	56,90%
TRABELSI Mahmoud	Tunisienne	87 115	1,94%	0	87 115	1,94%
TRABELSI Nabil	Tunisienne	87 115	1,94%	0	87 115	1,94%
MAAOUI Mohamed Selim	Tunisienne	79 773	1,77%	0	79 773	1,77%
MAAOUI Karim	Tunisienne	79 773	1,77%	0	79 773	1,77%
TRABELSI Sonia	Tunisienne	43 557	0,97%	0	43 557	0,97%
MHENI Née TRABELSI Leila	Tunisienne	43 557	0,97%	0	43 557	0,97%
MAAOUI Mariem	Tunisienne	39 886	0,89%	0	39 886	0,89%
BEN ABDELWAHAB ep TRABELSI Souad	Tunisienne	37 338	0,83%	0	37 338	0,83%
BEN JAAFER ep MAAOUI Latifa	Tunisienne	28 490	0,63%	0	28 490	0,63%
Autres actionnaires	Tunisienne	90 604	2,01%	27 483	63 121	1,40%
Public					**1 350 000**	**30,00%**
Total		**4 500 000**	**100,00%**	**1 350 000**	**4 500 000**	**100,00%**

3.6. Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action ASSURANCES MAGHREBIA, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **55,5 DT** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

3.7. Période de validité de l'Offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **22/12/2020** au **25/12/2020** inclus.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **22/12/2020**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **25/12/2020** inclus.

3.8. Date de jouissance des actions :

Les actions à céder dans le cadre de cette offre portent jouissance au **01/01/2020.**

3.9. Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'Intermédiaire en Bourse MAC SA, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA exprimés dans le cadre du Placement Global.

3.10. Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres :

L'opération proposée porte sur une offre de 1 350 000 actions à céder, soit 30% du capital de la société après la réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- Un Placement Global,

Comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en DT	% du capital
Offre à prix ferme (OPF)	9,24%	124 740	6 923 070	2,77%
Placement Global	90,76%	1 225 260	68 001 930	27,23%
Total	**100%**	**1 350 000**	**74 925 000**	**30,0%**

3.10.1. Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 124 740 actions seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (en DT)	En % du capital social	En % de l'offre
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 22 500 actions pour les non institutionnels et 124 740 actions pour les institutionnels.	124 740	6 923 070	2,77%	9,24%
Total	**124 740**	**6 923 070**	**2,77%**	**9,24%**

Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Les 124 740 actions seront offertes aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 22 500 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social de la société) et 124 740 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre du Placement Global et inversement.

Identification des demandeurs

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du registre national des entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre national des entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **20 actions**, ni supérieur a :

- 22 500 actions pour les non-institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social;
- 124 740 actions pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse);

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

3.10.2. Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global 1 225 260 actions représentant 90,76% de l'offre au public et 27,23% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 027,5 DT.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre national des entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 4 505 actions , soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 027,5 DT ni supérieur à 22 500 actions, soit l'équivalent d'un montant maximum de 1 248 750 DT pour les non-institutionnels et ni supérieur à 225 000 actions, soit l'équivalent d'un montant maximum de 12 487 500 DT pour les institutionnels.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme.

3.11. Transmission des ordres et centralisation :

3.11.1. Offre à prix ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

3.11.2. Placement Global :

A l'issue de l'opération de placement, MAC SA intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de MAC SA, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

3.12. Ouverture des plis et dépouillement

3.12.1. Offre à prix ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

3.12.2. Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordres d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

3.13. Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital), l'avis précisera par intermédiaire le nombre d'actions attribuées, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

3.14. Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à TUNISIE CLEARING les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de TUNISIE CLEARING.

Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société ASSURANCES MAGHREBIA le code ISIN : TN0007830011.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'intermédiaire en Bourse, Union Financière UFI.

4. <u>Renseignements généraux sur les actions offertes :</u>

Forme des actions : Nominative
Catégorie : Ordinaire
Libération : Intégrale
Jouissance : 1er janvier 2020.

4.1. Droits attachés aux actions :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Le bénéfice distribuable est distribué aux actionnaires au prorata de leurs actions.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

4.3. Régime fiscal applicable :

Droit commun.

4.4. Marché des titres :

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au marché principal de la cote de la Bourse a été présentée à la BVMT.

La société ASSURANCES MAGHREBIA a demandé l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie de nominal 10 DT et composant la totalité de son capital.

Le Conseil de la Bourse a accordé en date du **01/09/2020** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA, au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Selon la BVMT, l'admission définitive des 4 500 000 actions de nominal de 10 DT chacune, reste toutefois tributaire des conditions suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public de 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société ASSURANCES MAGHREBIA au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse MAC SA a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions ASSURANCES MAGHREBIA se fera au Marché Principal de la Cote de la Bourse au cours de **55,5 DT** l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

4.5. Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

4.6. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.7. Avantage fiscal :

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi des finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société Assurances Maghrebia porte sur la cession au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

4.8. Contrat de liquidité

La société UNION FINANCIERE HOLDING, actionnaire de référence de la société ASSURANCES MAGHREBIA s'est engagée à consacrer 2 500 000DT et 36 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions ASSURANCES MAGHREBIA.

Ce contrat a été confié à l'Union Financière, intermédiaire en bourse.

4.9. Régularisation du cours boursier :

Les actionnaires de la société ASSURANCES MAGHREBIA se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse Union Financière.

5. Engagements de la société et des actionnaires de référence

5.1. Engagements de la société :

5.1.1. Représentation au Conseil d'Administration :

La société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à réserver :

- Deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants, et
- Un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions ASSURANCES MAGHREBIA acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.

5.1.2. Engagement de se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres :

La société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières

5.1.3. Engagement de respecter l'article 29 du Règlement Général de la Bourse :

La société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.

5.1.4. Engagement de se conformer à la réglementation de TUNISIE CLEARING :

La société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage en sa qualité d'adhérant à TUNISIE CLEARING à se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur.

5.1.5. Tenue de communications financières :

La société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an portant sur l'évolution des activités du Groupe et les perspectives d'évolution et de développement.

5.1.6. Engagement de se conformer à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne :

La société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à se conformer à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.

5.2. Engagements de l'actionnaire de référence de la société :

5.2.1. Engagement de ne pas céder plus de 5% de leur participation au capital de la société :

La société UNION FINANCIERE HOLDING, actionnaire de référence de la société ASSURANCES MAGHREBIA, détenant 56,89% du capital de la société Assurances Maghrebia après l'ouverture du capital, s'engage à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

5.2.2. Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente :

La société UNION FINANCIERE HOLDING, actionnaire de référence de la société ASSURANCES MAGHREBIA, détenant 56,89% du capital de la société Assurances Maghrebia après l'ouverture du capital, s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan d'ASSURANCES MAGHREBIA.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier est mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Assurances Maghrebia SA, de MAC SA, intermédiaire en bourse chargée de l'opération et tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn.

2020R02762SANB2

Réalisation d'augmentation du capital

Société Clinique El Amen Mutuelleville S.A

Identifiant Unique : 0341832F

RC : B127241997

CNSS : 00207144-49

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 12 octobre 2020 sous le n°20505575 quittance n°M007106 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC 011552020 en date du 13 octobre 2020 il a été décidé ce qui suit :

1- D'augmenter le capital social de trois million deux cent vingt-quatre mille dinars (3.224.000,000 Dt) pour le porter de huit million soixante mille dinars (8.060.000,000 Dt) à onze million deux cent quatre-vingt-quatre mille (11.284.000,000 Dt), et ce par la création de trente-deux mille deux cent quarante (32 240) actions nouvelles d'un nominal de cent (100) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

2- Mise à jour de l'article six des statuts de la société relatif au capital social,

3- Pouvoirs.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation du capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date du 14 décembre 2020 sous le n°20807386 quittance n°9181

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 15 décembre 2020, sous le n° 2020119919 un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020,

- Liste des Souscripteurs et Etat des versements,

- Déclaration de Souscription et de Versement,

- Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital

- Déclaration du Bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de huit millions soixante mille dinars (8.060.000,000 Dt) à onze millions deux cent quatre-vingt quatre mille (11.284.000,000 Dt), l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2020R02764SANB2

Réalisation d'augmentation du capital

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 12 octobre 2020 sous le n°20505574 quittance n°M007105 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC 171562020 en date du 13 octobre 2020 a été décidé ce qui suit :

1- D'augmenter le capital social de un million sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante dinars (1.788.750,000 Dt) pour le porter de deux million neuf cent quatre-vingt et un mille deux cent cinquante dinars (2.981.250,000 Dt) à quatre million sept cent soixante-dix mille dinars (4.770.000,000 Dt) et ce par la création de trente-neuf mille sept cent cinquante (39750) actions nouvelles d'un nominal de quarante cinq (45) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

2- Mise à jour de l'article six des statuts de la Société relatif au capital social,

3- Pouvoirs.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation du capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date du 14 décembre 2020 sous le n°20807376 quittance n°9170.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 15 décembre 2020, sous le n° 2020119944 un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020,

- Liste des Souscripteurs et Etat des versements,

- Déclaration de Souscription et de Versement,

- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital

- Déclaration du Bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de deux millions neuf cent quatre vingt et un mille deux cent cinquante dinars (2.981.250,000 Dt) à quatre millions sept cent soixante dix mille dinars (4.770.000,000 Dt), l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2020R02765SANB2

Réalisation d'augmentation du capital

Société Clinique Amen Bizerte S.A

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 12 octobre 2020 sous le n°20505573 quittance n°M007104 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC 011542020 en date du 13 octobre 2020 a été décidé ce qui suit :

1- D'augmenter le capital social de sept millions deux cent vingt-sept mille dinars (7.227.000,000 Dt) pour le porter de neuf millions huit cent cinquante-cinq mille dinars (9.855.000,000 Dt) à dix-sept millions quatre-vingt-deux mille dinars (17.082.000,000 Dt) et ce par la création d'un million quatre cent quarante-cinq mille et quatre cent (1445 400) actions nouvelles d'un nominal de cinq (05) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire à la souscription.

2- Mise à jour de l'article six des statuts de la Société relatif au capital social,

3- Pouvoirs.

La Déclaration de Versement et de Souscription relative à ladite augmentation du capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date du 14 décembre 2020 sous le n°20807381 quittance n° 9175.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 15 décembre 2020, sous le n° 2020119931 un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020,

- Liste des Souscripteurs et Etat des versements,

- Déclaration de Souscription et de Versement,

- Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2020

- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital

- Déclaration du Bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de neuf millions huit cent cinquante cinq mille Dinars (9.855.000,000 Dt) à dix sept Millions quatre vingt deux mille Dinars (17.082.000,000 Dt), l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2020R02766SANB2

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

SA au capital de 126.000.000,000 DT

Siège social : 05, Avenue Dag Hammarskjöld, 1001 - Tunis République Tunisienne

RNE : 0000318W

MF : 000318 WPM 000

Suivant procès-verbal exceptionnel de l'assemblée générale tenue le 27 octobre 2020, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis en date du 9 novembre 2020 sous le n°20803760, les membres du conseil d'administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation ont décidé à l'unanimité la nomination de Monsieur Imed Zammit en qualité de Président Directeur Général pour la Compagnie en remplacement de l'Administrateur Délégué Monsieur Youssef Ben Romdhane.

En plus, et conformément aux dispositions de l'article 24 du statut, les membres du conseil d'administration ont conféré au Président Directeur Général les attributions nécessaires pour assurer la Direction Générale de la Compagnie telles que détaillées à l'article 23 dudit statut.

2020R02791SANB2

Réalisation d'une augmentation du capital

SOCIETE POLYCLINIQUE MONTPLAISIR

Société anonyme

Au capital de 4.460.000 ,000 Dinars

Siège social : Rue 8010 n°3 Montplaisir Tunis

Identifiant Unique : 0889310X

En vertu du procès-verbal de l'AGE du 28 juillet 2020, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 14 septembre 2020 sous le n°20703242, Quittance n°M050144, il appert que le capital social a été augmenté d'un montant de cinq cent mille (500.000DT) dinars en numéraire pour être porter de quatre millions quatre cents soixante mille (4.460.000 DT) dinars à quatre millions neuf cent soixante mille dinars (4.960.000DT) dinars.

Par conséquent l'article 6 des statuts sociaux a été modifié.

Un exemplaire du procès-verbal, de la déclaration de souscription et de versement et de la liste des souscripteurs ont été déposés au registre national des entreprises le 6/11/2020 sous le n°2020103613 lequel dépôt a été publié au Bulletin Officiel du RNE n°284 du 27/11/2020.

2020402641SANB2

SOCIETE DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE

SOPRAT

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : Immeuble La Percée Verte Avenue Neptune, 5ème étage, les Jardins de Carthage, 1053 Tunis

Identifiant unique N° : 0014440V/A/M/000

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 12 novembre 2020 sous le n°20806405 quittance n°8062 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 14/12/2020 dossier n°2020119593 les membres du Conseil d'Administration ont décidé de transférer le siège social de la société à l'Immeuble La Percée Verte Avenue Neptune, 5ème étage, les Jardins de Carthage, 1053 Tunis.

2020402645SANB2

COMPAGNIE INTERNATIONALE ARABE DE TOURISME CIAT

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 dinars

Siège social : Immeuble La Percée Verte Avenue Neptune, 5ème étage, les Jardins de Carthage, 1053 Tunis

Identifiant unique N° : 0014340R/A/M/000

Affiliation CNSS : N°7770407

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 12 novembre 2020 sous le n°20806407 quittance n°8064 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 26/11/2020 dossier n°2020112728 les membres du Conseil d'Administration ont décidé de transférer le siège social de la société à l'Immeuble La Percée Verte Avenue Neptune, 5ème étage, les Jardins de Carthage, 1053 Tunis.

2020402646SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TAALEEM HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 5.000 dt

Siège social : Rue du Lac Neuchâtel, 1053, Les Berges du Lac, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1664187 A

Matricule fiscal : 1664187A/A/M/000

Montant de l'augmentation du capital social : Un montant de 78.000.000 DT par conversion de créances certaines et échues.

Objet social : La détention et la gestion de participations détenues dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2020 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro AC012052020 le 14 décembre 2020.

Nombre d'actions à souscrire : 780.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 DT chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Délai de souscription : Six (6) mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 nouveau et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2020402648SANB2

Société INDIGO PROPERTY

Société anonyme

Au capital de : 1.000.000 dinars

Siège social : 59, Rue 8603 Charguia 1, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 1463381 H

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/11/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 26/11/2020 sous le n°20506840 quittance n°M008561, il a été décidé ce qui suit :

1- La réduction du capital social de la somme de 677.700 DT pour le porter de la somme de 1.000.000 DT à la somme de 322.300 DT. Cette réduction se fera par l'annulation de

6777 actions ne faisant l'objet d'aucune libération et le maintien de 3223 actions d'une valeur nominale de 100 DT chacune.

2- La modification de l'article 6 des statuts.

Un original dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 10/12/2020 sous le n°2020118396.

2020402654SANB2

Régularisation

Augmentation de capital

DISWAY TUNISIE SA

Siège social : 25, Rue 8612 Z.I La Charguia 1 Tunis

Capital social : 10.000.000 dinars

MF : 1035831/E

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 juin 2015 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 17 août 2015 sous le numéro 15508657 et quittance 10655 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 201557468 en date du 17 décembre 2015, il a été décidé l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 2.500.000 dinars par la création de 250.000 actions nominatives de 10 dinars chacune.

Dénomination sociale : DISWAY Tunisie SA

Siège social : 25 Rue 8612 ZI Charguia 1 Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Objet social : Vente en Gros du Matériel Informatique

La durée : 99 ans depuis sa constitution - 2008

La date et lieu du dépôt des statuts : 17 janvier 2008 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis

Le nombre des actions souscrites contre numéraire et la somme immédiatement exigible.

Nombre d'actions : 250 000 actions

Valeur en numéraire : 2 500 000 dinars.

La valeur nominale des actions émises est de 10 dinars chacune.

La libération intégrale et immédiate souscrire en numéraire a été faite au compte indisponible ouvert chez «UIB BANK».

2020402659SANB2

Sté ELIMRANE de promotion immobilière

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajene

RNE : 0033042Q

M.F : N°033042 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2020 enregistré à la recette des finances - Cité Mahrajéne 1082 le 8/12/2020 sous le n°20806221, Quittance n°73449, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 10/12/2020 sous le n°2020118431, les actionnaires ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

Première résolution :

L'approbation de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire, pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

2020402660SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DE CARROSSERIE ET DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

«SCCM»

S.A.R.L au capital de 200.000 DT

Identifiant unique : 009321E

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 30 octobre 2020, enregistré à la recette des finances Hammam-Sousse, le 20 novembre 2020 n° de quittance M80782, n° d'enregistrement 20505682, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises Sousse, le 11 décembre 2020 sous le numéro 2020119015, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du projet de scission totale de la société «SCCM»

- Approbation de la scission totale de la société «SCCM» au profit des Sociétés bénéficiaires «SCCM BF», «NH COMMERCE», «BOISERIE ARTISTIQUE», «HYDRAULIQUE CONTINENTAL», avec date d'effet au 31/12/2019.

2020S01406SRLB2

Augmentation du capital

Société : «CERAMIQUE MOKNINE» SARL

Adresse : Route Jemmel Moknine

MF : 0318039/B-A-M-000

Suivant procès-verbal de l'AGEO du 31 décembre 2018, enregistré à la recette des finances Moknine le 15 avril 2018 n° d'enregistrement 19501640 - n° de quittance M052241, dont un exemplaire a été déposé au greffe du registre national des entreprises annonce n°21998915 Bulletin n°0257 le 23 décembre 2019.

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Augmentation du capital de la société céramique Moknine de 2 250 000 dinars par incorporation des comptes courants associés et porter le capital de 820 000 dinars à 3 070 000 dinars après émission de 22 500 parts sociales

- Mise à jour des articles n°6 et 7 des statuts de la société suite à la dite augmentation.

2020S01412SRLB2

Augmentation du capital

Société : «CERAMIQUE MOKNINE» SARL

Adresse : Route Jemmel Moknine

MF : 0318039/B-A-M-000

Suivant procès-verbal de l'AGEO du 02 décembre 2019, enregistré à la recette des finances Moknine le 9 décembre 2019 n° d'enregistrement 19502384 - n° de quittance M073765, dont un exemplaire a été déposé au

greffe du registre national des entreprises annonce n°21998931 Bulletin n°0257 le 23 décembre 2019.

Il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Augmentation du capital de la société céramique Moknine de 500 000 dinars et ce après le versement en numéraire au compte courant bancaire de la société par Monsieur Hatem Jerbi et porter le capital de 3 070 000 dinars à 3 570 000 dinars après émission de 500 parts sociales.

- Mise à jour des articles n°6 et 7 des statuts de la société suite à la dite augmentation.

2020S01413SRLB2

STE DE PRODUCTION METALLIQUE DU SUD

"SPM SUD"

Sté à responsabilité limitée

Capital 195.000 dinars

Rte de Mahdia Km 10 S.Eddaier Sfax

MF : 637949 J/A/M/000

RC : B123721999

Suivant procès-verbal ordinaire du 26 octobre 2009 enregistré à la recette des finances des actes de sociétés à Sfax le 24 décembre 2009 sous n°09806045 et quittance n°M006402. Dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance à Sfax sous le n°D8243299 en date du 7/01/2009

Il a été décidé :

- Désigner une assemblée générale.

- D'approuver les états financiers aux années 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008

- D'affecter les résultats financiers aux années antérieures.

- D'augmenter les salaires des actionnaires.

- Résilier le contrat de monsieur Mohamed Mdhafar et la société.

- Désigner monsieur Achraf Mdhafar nouveau actionnaire.

- Augmenter le montant du loyer de Mme Souad Mdhafar à 600 DT.

- Questions diverses.

2020X01802SRLB2

STE DE PRODUCTION METALLIQUE DU SUD

"SPM SUD"

Sté à responsabilité limitée

Capital 195.000 dinars

Rte de Mahdia Km 10 S.Eddaier Sfax

MF : 637949 J/A/M/000

RC : B123721999

Suivant procès-verbal extraordinaire du 12 mai 2014 enregistré à la recette des finances des actes de sociétés à Sfax le 15 mai 2014 sous n°14802213 et quittance n°M002385. Dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance à Sfax sous le n°201428341 en date du 9/6/2014.

Il a été décidé :

- Mise à jour du statut comme suit :

Dénomination : Sté de production métallique du sud «SPM SUD»

Siège social : Route de Mahdia km 10 S.Eddaier Sfax

Capital : 195.000 dinars.

Objet :

- Transformation des métaux au matériel et pièces mécaniques

- Construction et montage charpente.

Durée : 99 ans

Gérant : Mdhafer Mohamed

- Ajouter une deuxième activité construction métallique

- En conséquence l'article 2 du statut a été modifié

- Questions diverses.

2020X01803SRLB2

Société HORIZON 2000

Changement de gérant et de la structure de capital

SARL au capital de 75.000 Dinars

Siège social : 107 rue Aboubaker Seddik 2041 cité Ettadhamen

MF : 0014413 RA M 000

CNSS : 80474-61

Suivant procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 8 octobre 2019 à Tunis, enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 10/10/2019 Quittance n°M104097 Enregistrement n°19703756, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date du 21 octobre 2019 quittance 2017F65193819, il a été décidé de désigner M Mokhtar Ghariani titulaire de la CIN n° 00183614 pour une période de 3 ans renouvelables et approuver la cession des parts sociales entre M Lotfi Aissioui et Mme Radhia Aissioui au profit de Mme Sonia Naas Ghariani et Mr Mokhtar Ghariani.

2020402634SRLB2

Sté BIBI MA BEAUTE

SARL au capital de 4 000 Dinars

Résid «Farah Lake» - Rue de la Feuille d'Erable - Cité Les Pins - 1053 Lac II Tunis

MF : 1544986HAM000

Suivant PV de l'AGE en date du 26/10/2020 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac sous le n°20707200 Quit n°097235, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2020116393 en date du 4/12/2020, Mme Nawel Bouraoui est nommée gérante au lieu de Mme Saida Essalmi Ep. Razgui, et avec les pouvoirs les plus étendus.

2020402639SRLB2

Cession de parts sociales

Société TELMAGH Sarl

Matricule fiscal : 428864Q A M 000

Registre de commerce : B173431997

Suivant contrat de cession des parts sociales du 10/12/2018 enregistré à la recette des finances Cité El Mahragène Menzah 1, sous le n°54463 du 17/5/2019, Mme Meriem Chaabouni cède ses parts sociales dans la société TELMAGH qui représente 10 actions valeur de l'action 100 dinars à Mr Khaled Fourati.

Deux copies de ce document ont été déposées au Centre National du Registre des entreprises le 17 juin 2019, sous le n°201928555.

2020402669SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 8/12/2020 à la recette des finances de Boumhal quittance M049112 enregistrement 20202892 Mme Naziha Habli a vendu à Mr Ilyes Al Hawet la totalité du fonds de commerce Buvette enregistré au RNE sous le numéro 1667840 V sis à 02 Résidence El Yassamine Avenue de l'indépendance Boumhal.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Mr Najib Ben Hédi Khouja qui a élu domicile au n° 06 cité municipale Hammam-lif dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce est parue dans le journal le Quotidien du 11/12/2020.

2020T01225FCCC2

Donation

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif du 6/3/2019 quittance n°M014894, M056181 Mr Habib Ben Chedly Ben Zekri titulaire de c.i.n 00178970 du 13/9/1997 a fait la donation à son fils Aymen Ben Habib Ben Zikri titulaire de la c.i.t 0é10669 tout le fonds de commerce du local sis au bloc c du complexe commercial sis au carrefour le coin de la rue d'Angleterre et la rue el Jazira et la rue de Russie.

Toutes les oppositions sont admises auprès de monsieur Aymen Ben Zekri au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours.

Cette annonce a été déclarée le 11/9/2020 au journal Echourouk.

2020T01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En Vertu d'un acte sous seing privé daté du 3/10/2020 enregistré à la recette des finances d'Ariana; enregistrement n°2020303881 quittance n°085807; Mr Ahmed Ben Ahmed Zayeni vend et cède à Mr. Ali Ben Othmen la totalité du fonds de commerce qui a pour objet le commerce situé à n°9 rue Khmais El Hajri.

Les oppositions devront être notifiées à 9 rue Khmais El Hajri Ariana et ce dans un délai de 20 jours de la publication de présent avis.

Cette vente a été publiée au journal quotidien daté le 24/11/2020.

2020T01227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Ksour le 14/12/2020 sous le n° 20200341 quittance n°M009086 Mme Najet Bent Med Taieb Bouzraa CIN n°036649407 a vendu à Mr Lotfi Ben Mohamed Barhoumi CIN n°03789100 tout le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba El Ksour Le Kef exploité comme café nommé Café Populaire.

Les oppositions seront recevables chez le Maître Lamia El Mili son bureau est à l'avenue Mohamed Maarouf Imm. ELITE Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 16/12/2020.

2020T01231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 8/12/2020, enregistré à la recette des finances Rue d'Algérie, Jendouba le 9/12/2020, sous le n°20201934 reçu n°MO40576, Mr. Nabil Ben Lakhdar Ayari et Mr. Hatem Ben Naceur Ouarghui ont vendu à Mr. Aymen Ben Omar Ghazouani, la totalité du fonds de commerce exploité comme boucherie, valable pour tout exploit commercial, et ce avec toutes ces composantes matérielles et morales, sis à la Route de Ain Drahem, Essouala, Jendouba Nord, Immeuble Souad Bent Mohamed Souli, gouvernorat de Jendouba.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds précité sis à la Route de Ain Drahem, Essouala, Jendouba Nord, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 17/12/2020.

2020T01233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 5/12/2020 et enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen le 14/12/2020 sous le n° 20204513 quittance n°M082792, Mr Ramzi Ben Saleh Yahyaoui, demeurant au Bargo - Siliana a vendu à Mr Houssem Eddin Ben Omar Ben Saleh demeurant au n°13 Rue Korbous El Kram Est Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité comme Café et situé au n°04 Rue 20610 Jardin El Manzeh 2 - Lotissement Chiraz - Ariana.

Toute opposition sera déposée dans les délais légaux entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Nadhir Benyedder au cabinet sis au 11 avenue Habib Thameur - Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chrouk et le Quotidien le 16/12/2020.

2020T01234FCCC2

Donation de la Nue-propriété

D'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Slim Draouil et son accesseur le 9/11/2018. Le père Sadok Slema cède par donation à ses enfants Najla et Abdelatif, la Nue-propriété de fonds de commerce exerçant l'activité de boulangerie situé à 43 rue Ibn Mandour cité Nozha Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels à part égale. Les oppositions doivent être adressées au 43 rue Ibn Mandour Ariana. Il sera publié au journal Quotidien Achourouk le 16/12/2020.

2020T01235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 7/12/2020 enregistré à la recette des finances à Korba le 8/12/2020 sous enregistrement n°20202016, Quittance n°M047316, Mr Mohamed El Fahem, C.I.N n° 06367730, M.F et R.N.E 1565332/N demeurent à Nabeul a vendu à Mme Hayet Chaabouni, C.I.N n° 06346716, M.F et R.N.E n°1002508/R demeurent à Nabeul, l'intégralité du fonds de

commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au rond point de Tazarka route de la plage à Nabeul, à usage de Fast-food, d'un prix global de dix mille dinars (10.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au JO.RT. Un extrait de la vente a été publié au journal quotidien "Essahafa" du 11/12/2020.

2020R02755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous seing privé en date du 02/12/2020 enregistré à la recette des finances de Médenine le 3/12/2020 sous le n°20203555 et quittance n°M087371 fait par l'avocat à Médenine M. Moez Belhouchette.

Monsieur Moez Ben Miloud Edwani titulaire de la C.I.N n°13405055 et Monsieur Karim Ben Bachir Lewsif titulaire de C.I.N n°13475621 ont vendu à Monsieur Ali Ben Salah Bouhbil titulaire de la C.I.N n°08606753 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux destiné à usage d'une buvette située à la Rue Habib Bourguiba Immeuble Le Colisée Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local vendu dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a fait l'objet d'une annonce au journal «Echourouk» du 12/12/2020.

2020R02758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 3/12/2020 enregistré à la recette des finances rue Tarek Ibn Zied Bizerte le 8/12/2020, Quittance n°M070157 Enregistrement n°202051139, Madame Mayssa Hammami a vendu à Monsieur Aymen Ghaouari l'ensemble du fonds de commerce situé en face de l'hôtel PALACE la corniche 7000 Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un montant global de cinq milles dinars (5000 DNT).

Cette vente est publiée aux deux quotidiens «le Quotidien» et «الشروق» parus le 11/12/2020.

Toute opposition sera faite au domicile du cabinet d'avocat Maître Kamel Chetouane 03 av Taieb M'hiri Bizerte dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020R02760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de don sous seing privé établi le 4/12/2020 et enregistré à la recette des finances El Yasminet en date du 11/12/2020 sous quittance n°M043658 enregistrement n°20202520, Mme Nesrine Kouki vend la totalité du fonds de commerce qui a pour activité la vente des fruits secs avec tous ses éléments matériels et immatériels existant à la Rue de Bizerte Lot n°208 Nouvelle Médina3 Ben Arous à Mr Atef Ouerghemi.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence Jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel, où a été déposé un exemplaire du contrat de vente original.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien «Echourouk» du 16/12/2020.

2020R02761FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé en date 9/12/2020, enregistré à la recette des finances de Bardo le 10/12/2020 sous le n°20203762, quittance n°M074209, M Houssine Moubark demeurant rue n°3 Monji Slim Bardo Tunis, a cédé la totalité du fonds de commerce sis à la rue n°8 rue Sakiet Sidi Youssef Khaznadar Bardo Tunis, exploité comme une buvette, Mme Mariem Bjeoui.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains du maître Cherifi Jamila demeurant à 18 avenue El Habib Bourguiba Ariana.

Le présent avis a été publié aux Quotidien et Chourouk le 15/12/2020.

2020R02767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce rédigé par Maître Ben Romdhane Abdelkrime en date du 4/12/2020 enregistré à la recette des finances Jendouba le 10/12/2020 sous le numéro 20203601 quittance M070343 Mr Abdelhamid Ben Ibrahim Inoubli titulaire de la cin n°02516843 en date du 27/01/2018 demeurant à Cité Nakhil 2 Jendouba a vendu à la Société ELFIRMA immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro Q1499081 cité la Zone industrielle Siliana 6100 la totalité du fonds de commerce Rue Elhbib Thameur Jendouba sis au marché municipal de Jendouba sous le nom vente des vêtements et des chaussures au registre national des entreprises de Jendouba sous le 0241346P.

Les oppositions seront dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au jort au bureau de l'avocat Abdelkarim Ben Romdhane sis au 136 Avenue de La Liberté 3ème étage Tunis.

Cet acte a été publié dans les journaux "Le Quotidien" et "Achourouk" en date du 15/12/2020.

2020R02770FCCC2

Avis

Suivant un acte sous-seing privé en date du 26/11/2020, enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri le 3/12/2020 quittance n°M039097 enregistrement n°20201799 Monsieur Bilal Ghodban titulaire de la CIN° 09750379 a vendu à Monsieur Zouheir Ben Rhouma titulaire de la CIN° 06295014 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Taher Sfar Dar Chaabane El Fehri destiné à la vente de boissons et cafétéria pour le montant de six mille dinars.

Les oppositions peuvent être formulées au domicile élu au cabinet de maître Hichem Ben Hadj Hmida sis à la rue Mohamed Tlatli, Immeuble Dream City 3ème étage App n°302 Nabeul dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal «la Presse» en date du 10/12/2020.

2020R02772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/11/2020, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 8/12/2020 quittance n°M065706, Madame Yossra Mejri vend l'ensemble du fonds de Commerce destiné à l'activité de café de première catégorie sis à l'avenue de France Nabeul à M Mehrez Raiissi.

Les oppositions légales seront reçues au cabinet de Maître Sondes Mahmoudi, avocate, domicilié à L'Avenue de France immeuble Néapolis Centre Nabeul.

Le présent avis est paru au journal la presse, le 10/12/2020.

2020R02774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date 27/11/2020 dont les signatures ont été légalisées auprès de la municipalité de Ghomrassen en date du 27/11/2020, Monsieur Kouni Ben Mohamed Mersit titulaire de CIN n°06307080 a vendu à Monsieur Lokman Ben Mokhtar Ayeb titulaire de CIN n°06585623 l'ensemble du fonds de commerce sis à la place Rue Habib Bourguiba en face de station service Ajil Tataouine exploité à l'activité vente de différents matériaux en gros.

Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié dans le journal Achourouk en date du 15/12/2020 sous le numéro IP 120/3284.

2020R02776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2/12/2020, enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan le 7/12/2020, quittance M070909, enregistrement n°20203760, Adel Ben Mohamed Ben Salah Fayala, titulaire de la carte d'identité n°02063063, a vendu à Ranya Bent Ahmed Ben Ali Aboudi, titulaire de la carte d'identité n°07748053, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente des pièces autos, situé au rond point Addami Menchia Kairouan.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne chez le vendeur nommé ci-dessus.

2020R02777FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation établi par les deux notaires Guizani Mahfoudh et Gzara Samia en date du 02/12/2020 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 9/12/2020 quittance n°M061356 Mr Hfaiedh Mohamed titulaire de la cin n°06852959 cède au profit de sa femme Mme Ajmi Samar titulaire de la cin n°06949151 la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Farhat Hached Jemmel, avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant au commerce.

Les oppositions se font entre les mains du donataire au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2020S01400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté du 9/12/2020, enregistré à Sousse le 10/12/2020 quittance n°M056500; Hela Sghaier, demeurant à l'Avenue F.Hached K.Kebira, R.N.E 1277867L, a cédé à Hela Sassi, demeurant à la Route de la plage H.Sousse, titulaire de la C.I.N 09269324, la totalité du fonds de commerce, pharmacie catégorie "A" sis Av. La Terre - Cité Errayhane - Cité Ezzouhour, Sousse.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du Maître Assil Boumiza Avocat à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

(Un extrait a été publié au Journal Assahafa du 12/12/2020).

2020S01401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce en date du 18/8/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 17/11/2020 quittance n°M054901 enregistrement n°20205458 Mr Ennouri Bousalem a vendu à Mr Nabil Waslati l'ensemble du fonds de commerce exploité comme fast-food sis à cité Erriadh Skanes Monastir.

Les oppositions sont acceptées au domicile de l'acheteur à cité Sidi Nasr Ouest Monastir où a été déposée une copie du contrat de vente.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 02/12/2020.

2020S01409FCCC2

Cession de la moitié d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Guedhami Alouini Haifa, avocat près la cour de cassation, en date du 16 août 2020, enregistré à la recette des finances de Haffouz le 9/9/2020 sous le n°20200773 quittance n°M014336, Hachem Gafsi titulaire de la CIN n°07698414, a cédé à Houssem Gafsi, titulaire de la CIN n°07639556, la moitié du fonds de commerce sis à la Rue 7 Novembre, Haffouz, Kairouan.

Les oppositions seront reçues chez Hachem Gafsi à l'adresse sus-indiquée, dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux en arabe «Chourouk» et en Français «Le quotidien» en date du 20 novembre 2020.

2020S01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p. établi le 30/11/2020 et enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 8/12/2020 sous le numéro 20201975, quittance n°MO49174, M Khalil Ben Salah Ben Hamouda cin 05561427 du 30/4/2011, demeurant à cité Laawina, Sousse, a vendu à Mme Salwa Bent Mokhtar Elayari cin n°02063065 du 01/7/2007, demeurant à cité mosquée Kairouan, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux consistant en un café dénommé "café chams" sis à la rue Souhail Ben Amr 4023 cité Erriadh, Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal al Chourouk du 16/12/2020.

Toute opposition doit être déposée à l'étude de Maître Bouden Abdelkérim avocat à la cour de cassation, 45 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse, dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette publication au JORT.

2020S01411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté le 10 décembre 2020 et enregistré à la recette des finances de Sayada le 14/12/2020 sous le numéro 20200689, reçu numéro MO24913, le nommé Hamed Ben Abderazak Jerbi demeurant à Cité Bir Ayeb n°15 à Lamta a vendu au profit du nommé Mohamed Safi Ben Hamed Jerbi demeurant à la Rue Bir Ayeb à Lamta, le fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Lamta affecté à la vente de toutes sortes des Sandwichs, par la totalité de ses éléments corporels et incorporels qui le composent.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son adresse élue aux études Mre Achek Riadh Avocat à la cour, demeurant à la rue de Leader 09, Houmt Trabelsia Monastir, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 17/12/2020.

2020S01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 11/12/2020 enregistré à la recette des finances de Boumerdes le 11/12/2020 enregistrement n°20300539 quittance n°M021009; Mme Salwa Ghirissi titulaire cin 08295243 délivrée le 20/4/2016 a vendu à Mr Aez Eddine Ghirissi titulaire cin n°08286394 délivrée le 15/3/2004 le fonds de commerce situé à l'Av la République Boumerdes Mahdia 5112.

Les objections seront acceptées au siège de l'actif commercial objet de la vente dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020S01415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente avec signature conforme du 3/12/2020, enregistré à la recette des finances de Gafsa M033105, n°20205318, Mr Abdelkader Ben Othman Troudi agissant entant que mandataire de fonds de commerce demeurant à Metlaoui-Gafsa a vendu tout le fonds de commerce destiné à la vente du matériel électroménager exploité au stand n°31 au Marché municipal rue Ali Balhaoune à Gafsa à Mr Najib Ben Boubaker Ben Mohamed Bouonni demeurant à Redayef Gafsa.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat le Maître Taieb Jarboui à son cabinet Avenue Habib Bourguiba - Gafsa, dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

2020X01805FCCC2

Apport de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax sous le numéro 20505977 en date du 24/11/2020. Mr Mohamed Sallemi UI 0147590V apporte à la Sté un fonds de commerce avec tous ses éléments sis 87, Av d'Algérie Sfax, exploité dans le commerce en détail des pièces de rechanges autos au capital de la Sté CPF SALLEMI Sarl. Il a été déposé un exemplaire au RNE en date du 11/12/2020 sous n°1693598D.

Toute opposition doit être formée dans un délai de 20 jours au siège du fonds de commerce ci-dessus indiqué à partir de l'insertion de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 27/11/2020.

2020X01811FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/9/2019 enregistré à la recette des finances Abou Kaccem Echebbi Sfax le 10/02/2020 quittance M016042 enregistrement n°08871680 madame Amal Ben Ahmed Ben Salah Imamar a cédé à monsieur Akram Ben Ahmed Ben Salah Imamar la totalité de ses parts du fonds de commerce consistant en un magasin des produits vestimentaires sis à la rue Mohsen Kallel résidence «Riadh» Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acquéreur à son domicile ci-dessus et ce dans le délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT et cette publication a été publiée au journal «Echourouk» le 3/9/2020.

2020X01814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré le 11/12/2020 à la recette des finances Gremda Sfax sous le n°20202392 quittance n°M079029, El Hamdi Lobna titulaire de CIN n°05365084 demeurant à la route de Teniour Km 1.5 impasse Elgaraj Sfax, a vendu à Siala Eya titulaire de CIN n°11098621 demeurant à 6 rue Al Khadhi Sfax Médina, la totalité du fonds de commerce «vente prêt à porter, chaussures et accessoires» sis à la route de Gremda km 4 vers Teniour Sfax.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la publication de cet avis au jort et devrons être adressées chez Maître Hentati Mohamed Avocat 15 place Marburg Sfax. Cette annonce a été publiée au journal «El Chourouk» du 12/12/2020.

2020X01815FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S privé en date du 7/12/2020 enregistré à la recette des finances de Gabès le 7/12/2020 n°865-11864 Mr Mohamed Chaybi Ben Miloud Saadi sis à la Rue Bilal Sidi Boulbaba Gabès a vendu à Mme Saida Bent Miloud Ben Zaed sise à la Rue Ziad Ibn El Haret Sidi Bolbaba Gabès la totalité du fonds de commerce (vente de prêt-à-porter) sis à la Rue Ali Dgemel n°30 Gabès avec tous les éléments corporels et incorporels à un prix de 5.000.000 dinars les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à Mme Saida Bent Miloud Ben Zaed qui sera considéré comme domicile élu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au Jort. Cet avis a été publié aux Journaux Achourouk et le Quotidien le mercredi 9/12/2020.

2020X01818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 1er juin 1971, enregistré à Tunis en date du 17 juin 1971, Folio 782, case 682. Monsieur Cohen Alfred a vendu à monsieur Skander Gritli le fonds de commerce sis au n°68, rue Nahas Pacha Tunis, exploité en vente de chaussure.

Toutes les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur.

Cette annonce est parue à La Presse en date du 10/12/2020 sous le numéro H2002347.

2020402632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, en date du 16/11/2020, enregistré à la recette des finances La Goulette- Tunis le 25/11/2020, (quittance n°87831; n° d'enregistrement 20205662, la société "Bâtiment Second-Œuvre B20", SARL, Identifiant Unique n°1234892C, siège social n°1, Rue Lac Touba, Immeuble Goldina les Berges du Lac, 1053 - Tunis, représentée par sa gérante madame Houda Bent Mohamed Lasaad Mahmoudi, CIN n°06283463 a vendu à la société "FRIMOUSSE DISTRIBUTION" SARL, Identifiant Unique n°1290856N, siège social, 63 Avenue Fatouma Bourguiba la Soukra 2036 Ariana, représentée par son gérant monsieur Yassine Ben Youssef Kaaniche, CIN n°04763950, la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour objet tout commerce, exploité au local sis à la Cité Taieb El Mhiri, route de la Marsa Km 9 - Tunis.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, auprès de Maître Mohamed Derouiche Avocat à la cour CIN n°00601652 délivrée à Tunis le 7/01/1994, Identifiant Unique n°425565T, domicilié au 151 Avenue de la Liberté.

Cette annonce a été publiée au Journal «Echourouk» le 5/12/2020.

2020402635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation, enregistré à la recette des finances El Mouroujla le 18-11-2020 n° de quittance M065400, n° d'enregistrement 20204120, Mr. Bouenan Karim, n° CIN 04658809, domicilié au 11, rue Yathreb Borj Louzir Ariana a vendu à Mr. Talbi Adel, n° CIN 05977931, domicilié à cité elkoucha bir Mcharga Zaghouan, tout le fonds de commerce de boulangerie sis au 07 rue Othman Ibno Affan Elmourouj 3 Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation, domicilié au 55 rue om Kalthoum Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echorouk du 12-12-2020.

2020402636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 26 novembre 2020, signé et légalisé le 1er décembre 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau de Tunis, le 4 décembre 2020 (enregistrement numéro 20207082, quittance numéro M008843), la société CASA SHOP SUARL (représentée par son représentant légal), société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit tunisien, de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé à la Route de la Marsa, GP 9, Aïn Zaghouan, 2046, la Marsa, Tunis - Tunisie, initialement immatriculée au registre du commerce de Tunis sous le numéro B016692006, ayant pour identifiant unique le numéro 0873914P, titulaire du matricule fiscal numéro 873914P/A/M/000, a vendu à la société NINA TRAVEL SARL (représentée par son représentant légal), société à responsabilité limitée de droit tunisien, de nationalité tunisienne, dont le siège social est situé au rez-de-chaussée de l'ensemble Immobilier Miniar, numéro A03, Bloc A, Rue du Lac d'Ourmia, les Berges du Lac, 1053, la Marsa, Tunis - Tunisie, initialement Immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le numéro B01156792015, ayant pour identifiant unique le numéro 1415036Z, titulaire du matricule fiscal numéro 1415036Z/A/M/000, le fonds de commerce, comprenant la clientèle, l'achalandage et le droit au bail, à l'exclusion de tout autre élément, destiné à l'exercice de tout commerce, sauf nuisance et à l'exclusion expresse et définitive et Irrévocable des activités de café, de restaurant, salon de thé ou similaires, et d'une façon générale à l'exclusion de la vente de tout produit alimentaire sous forme liquide ou solide, prépare ou non, conditionné ou non, exploité dans le local commercial numéro A-03, situé à droite de l'entrée de l'immeuble au rez-de-chaussée, Bloc B de l'ensemble immobilier Miniar, sis à la Rue du Lac d'Ourmia, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, d'une superficie non déclarée (estimative à 42 mètres carrés), et pour y exercer une activité d'agence de voyages.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne au domicile élu, en l'occurrence au cabinet du tiers détenteur du prix Maître Mohamed Sarhane Khlif, dont l'adresse est sise au 15, rue du 1er juin, Mutuelleville, 1082, Tunis - Tunisie.

Ce même avis a été inséré aux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» du 10 décembre 2020.

2020402637FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sous l'écrit enregistré à la recette des finances à Dahrnani le 7/12/2020 reçu M017335 n°20200640.

Monsieur Abdelhamid Ben Amor Ben Ahmed Chebbi a vendu, pour la part de Mme Hayet Ben Mohamed Soltani titulaire de la CIN n°03726284 délivrée le 24/02/1999 qui est logé au deuxième rue Djebel Lahmar Dahmani, le fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba 7170 Dahmani utilisé pour l'activité de café catégorie 1 avec tous ses éléments

moraux et physiques, à Mohamed Aymen Chebbi titulaire de la CIN n°08053202 qui habite au 41 deuxième rue Djebel Lahmar Dahmani.

Toutes les réclamations seront présentées au bureau de monsieur avocat Kamel Mouelhi au Kef.

L'annonce a été publiée le 15/12/2020 au journal le Quotidien.

2020402640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 8/12/2020, enregistré à la recette des finances Carthage le 9/12/2020 enregistrement n°20202031 quittance n°M0069818. Mr Hamza Ben Abdelaziz Al Nouri a vendu un fonds de commerce d'un local à Mr. Zid Ben Khlifa Ben Mohamed Lassoued exploité pour la réparation des portables et des Articles personnels ménagers en gardant le nom «NOURI GSM ET INFO» sis à 03 bis rue Spion Carthage Salambo 2026 Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 18 décembre 2020.

2020402650FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 8/12/2020 et enregistré à la recette des finances d'El Menzeh VI Ariana le 9/12/2020 Q.106365 n°20206677 Mr Mahmoud Bourouis demeurant 17 rue Bechir Mami Ariana a vendu le fonds de commerce d'une restauration légère et pizzeria sis au 24 rue de la Démocratie El Menzeh V Ariana 2037 à Mr Amir Ben Amara demeurant 13 rue Othmane Ibn Affane, le Belvédère Tunis et Mr Mohamed Harmel demeurant 26 rue Ibn El Jazzar El Menzeh 1 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont adressées dans un délai de 20 jours à l'Etude de Me Abdelmajid Ahmed Turki Avocat près la cour de cassation sise 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardin le Belvédère 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et la Presse le 12/12/2020.

2020402652FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé légalisé le 7/12/2020 et enregistré à la recette des finances de la Manouba quittance n°M33433 et n° d'enregistrement 20201210 Mme Rebh Dhaouadia a vendu à Mme Souada Abdellah la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels «VENTE DES FRUITS SECS» sise à 2 rue des Frères place des Martyrs Manouba avec un prix de cinquante mille dinars.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce au jort. Cette annonce a été publiée au journal "Essabeh" le 15/12/2020.

2020402653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p. rédigé par Maître Amel Berrabeh légalisé le 13-12-2017 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 18-12-2017 sous le n°17203939 Quittance M069526 Mr Mohamed Daass Ben Touhemi Sliti a vendu la totalité du fonds de commerce de Fast-food exploité au 74 Rue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Fadhel Ben Rabeh Garrouri. Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains de l'Acheteur dans un délai de 20 jours.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 16 décembre 2020.

2020402657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/12/2020 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 11/12/2020 sous le n°20206791 quittance n°M117050 Banque Zitouna S.A son capital social est de 88.500.000 D, sis à l'Avenue Jawdat el Hayat n°2 el Kram 2015 Tunis, son identifiant unique 1120822H a vendu à la société Souad Diffusion, SARL sis au lot 28 zone industrielle Chotrana, Raoued Ariana, son identifiant unique 0859416Q, le fonds destiné à l'exercice de toute activité commerciale avec ses éléments incorporels sis à l'Avenue 14 janvier 2011 Sidi Bousaid Tunis moyennant un million quatre cent quarante-deux mille sept cent vingt-neuf dinars cinq cent quarante et un millimes (1.442.729,541 D).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire du prix de la vente Maître Skander Feki sis au Centre urbain nord tour des bureaux, 3ème étage Bureau 10, Tunis, dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T

Le même avis a été publié au journal Essabeh du 17/12/2020.

2020402658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 11-11-2020 enregistré à la recette des finances de Mateur le 18-11-2020 sous quittance n°M045135 enregistrement n°20201998 Monsieur Houssem Eddine Ben Mostafa Ejaweni demeurant cité el Rajé n°16 Mateur a vendu à Monsieur Walid Ben Ahmed El Majdoub un fonds de commerce avec ses éléments incorporels exploité dans un local sis à la Rue de Paris Mateur.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acheteur demeurant cité Pasteur n°16 Mateur et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette vente a été publié dans le journal le Quotidien du 01-12-2020.

2020402661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 4/12/2020 enregistré à la recette des finances El Manar le 7/12/2020 quittance n°M060160 enregistrement n°20202350 ; Mme. Mannana Jouini a vendu un fonds de commerce d'un local de produits alimentaire sis sur la route principale X3 «Superette Lojiene» à Mr. Aziz Arfaoui.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur Mr. Aziz Arfaoui à son domicile sis à 38 Appt. 187 El Omran Al Aala dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 16 décembre 2020.

2020402662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 11 décembre 2020 sous le numéro 20205005 numéro de quittance MO67975. Madame Hamida Bent Tahar Ben Mohamed Bjaoui résidente au numéro 01 avenue 03 Août Montfleury Tunis a vendu à madame Maroua Bent Abderrazek Ben Mohamed Dhaouadi le fonds de commerce exploité au numéro 17 rue d'Egypte Bab Bhar Tunis destiné à l'activité d'un salon de thé. Publié au journal «Achourouk» du 16 décembre 2020. Les oppositions seront exercées entre les mains du rédacteur du contrat Maître Fetni Lotfi avocat auprès la cour de cassation à son bureau situé au 57 avenue de la Liberté deuxième étage bureau 12 Tunis, dans le délai de vingt jours après la publication de cette annonce.

2020402667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte écrit par maître Mabrouk Jamil légalisé à la municipalité Tataouin en date du 11-12-2020 sous numéro 18236 quittance n°11181 enregistré à la recette des finances en date du 11-12-2020 sous numéro 20203626 quittance n°MO79075 Mr Mohamed Ben Abdallah Najeh titulaire de la CIN n°06537923 a vendu à Mr Hédi Ben Mansour Elbekki titulaire de la CIN n°06555116 résident en oued el kamh Tataouin, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sise à cité commerciale Tataouin.

Les oppositions de l'acheteur acceptées dans les délais légaux.

Cet article a paru dans le journal le quotidien du 19 décembre 2020.

2020402670FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé dont la légalisation de signature le 3/12/2020 et enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira Tunis le 4/12/2020 (Quittance n°M060180 enregistrement n°2030066, dont l'objet est la résiliation du contrat de location du fonds de commerce signée entre Monsieur Hamza Ben Mohamed Hani Suibki (C.I.N n°00212399) domicilié 08 rue Mohssen Beb Menara Tunis et Monsieur Aymen Ben Nourdinne Ben Kahya Alhamdi (C.I.N n°04711251) domicilié 14 rue Ali Triki Wardia 1 Tunis exploité» vente des Bijoux sise 55 Souk Kebabjia Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien daté le 15/12/2020.

2020T01230FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 3/12/2020 sous le n°20206620 quittance n°104860 Mr Dhafer Ben Ali Khamassi titulaire de CIN n°08023148. Le propriétaire de fonds de commerce sise à la rue el Habib Echatti coin rue Etoufah el Manar 1 a loué à Mr Saifeddin Ben Abd el Krim Ben Mouhamed el Ferchichi et Mr Mouhamed Etaher Ben Abd El Krim Ben Mouhamed el Ferchichi. La totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné vente produits alimentaires, des légumes, des céréales et des fruits secs pour une année renouvelable.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien de 11/12/2020.

2020R02751FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p. daté le 26/11/2020, enregistré à la recette des finances de Tozeur le 26/11/2020 page 2020 case M032021 livre 20302862 Mme Taher Lamia demeurant à Tozeur a loué le fonds de commerce sis à la rue Farhat Hached Tozeur à M Akouri Omar demeurant à Tozeur. Cette annonce a été publiée dans le journal El Shorouk le 8/12/2020.

2020R02759FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat de location de gérance libre enregistré à la recette des finances de rue d'Autriche le 10/12/2020 quittance n°M067550, enregistrement 20304976.

Mr Ridha Ben Ali Ben Amar Jmili a loué à Mr Lassad Ben Mohamed Ben Abdallh Aouichaoui le fonds de commerce entant que gérance libre avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que salon de thé sis 9 Rue Jérusalem Belvédère 1002 Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/12/2020.

2020R02771FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 27/11/2020 et le 4/12/2020, enregistré à la recette des finances route Gremda Sfax le 8/12/2020, Quittance n°M083229, Enregistrement n°20303729, la société les abattoirs Chahia, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1490413B, son siège social est à la route Sidi Salem km 1.5 - 3000 Sfax Médina Sfax, a loué à Ahlem Bent Mohamed Zekri Epouse Mohamed Chaker, titulaire de la CIN n°08754343, demeurant à la route Mahdia Km 4 Kaaniche impasse El Bacha Sfax, la totalité du fonds de commerce, exploité dans la vente des viandes des dérivés de volailles, et tous ses produits sans autre au local sis à la route Saltnia Km 4 Sfax, pour une période de six mois, renouvelables.

2020X01804FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association tunisienne des techniciens de l'image

Siège : 5 Rue Safsaf Nouvelle Médina 2063 BenArous Tunis.

Objet : Culturel-Artistique

Objectifs :

- Mise à niveau social, culturel et artistique des Jeunes.

- Elaboration de rencontres entre étudiants, professionnels de l'image que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

- La mise en place de partenariat avec des associations, des structures et des sociétés ayant des objectifs similaires.

Comité fondateur :

Présidente : Siwar Hassine

Vice président : Amine Aissa

Secrétaire général : Mohamed Rammeh

Trésorier : Ahmed Thabet

Chargé de communication Idrisse Essoussi.

2020T01232APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Nessma la Goulette Culturel

Siège social : 19 rue Mostakbal La Goulette Casino

Objet : Culturel.

Objectifs :

- Contribuer aux activités culturelles et de divertissement actuel

- Participation à des événements et festivals culturels et artistiques

- Chercher à lier la coopération et les relations de partenariat avec les associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur de celles-ci.

Les membres fondateurs :

- Slah Msadek : Président

- Amel Talbi : Secrétaire générale

- Nouredine Ayari : Trésorier.

2020R02749APSF1

Constitution d'une association sportive

Association féminine des jeux individuels de Gabès

Local de l'association : Rue Mosbah Jarboua 6000 Gabès

Objectif : Aider les jeunes et les enfants au développement et au renforcement des capacités physiques et techniques.

Présidente : Rym Chargui

Vice présidente : Kalthoum Zattal

Secrétaire générale : Henda Arfa

Trésorière : Emna Chargui.

Membres :

- Aya Chargui

- Radhia Zattal.

Téléphone : 55.861.608

2020R02750APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association caritative Henchir asel

Siège social : Henchir asel Sbitla 1256.

Objectifs :

- Contribuer à fournir une aide financière aux pauvres et aux nécessiteux.

- Contribuer à la mise en place de petits projets au profit des pauvres et des nécessiteux.

- Contribuer à aider les enfants de familles nécessiteuses à améliorer leur niveau d'éducation.

Membres :

- Président : Mhamdi Wardi

- Secrétaire Général : Baazouzi Abdelhakim

- Trésorier : Missaoui Khemiss.

2020R02768APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des jeunes initiative à Khledia

Siège social : Rue Iben Khaldoun Bir Jadid Khledia

Objectifs : Contribuer à la promotion de la dimension culturelle et touristique de la région

- Contribuer à la réalisation d'activités culturelles

Cherchant à présenter des propositions pratiques pour mettre à niveau la région

Relier la coopération et les relations de partenariat avec des associations et organisations similaires dans des buts à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Président de l'Association : Amin Al-Merabti

Manager financier : Abd al-Rahman bin Hamida

Greffier général : Iman Hajri.

2020R02769APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Elite des Arts Martiaux du Sahel

Object : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport (Kung-fu - Kickboxing et aïkido)

Siège : 37 Avenue Dr Mauro 4000 Sousse

Correspondance : N°3889 du 9/12/2020

Dossier : N°57 - 09/2020

Président : Mohamed Ali Mejrissi

Vice-Président : Abdelkader Mizouni

Secrétaire Général : Abdelmoktader Sahnoun

Trésorier : Ridha Toumi

Membre : Ines Charfeddine.

2020S01394APSF1

Syndic Résidence KMAR Sahloul 4

Suivant le PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 5 décembre 2020 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse 4000 Sousse le 10 décembre 2020 sous le n°20802375 Quittance n°M038220.

Il a été élu les membres suivants :

Président du syndic : Raouf Zrouga

Trésorière : Hejer Khmari

Assistant : Riadh Jnayah.

2020S01396APSF1

Syndic Résidence Nirvana Sahloul 4

Suivant le PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 5 décembre 2020 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse 4000 Sousse, le 10 décembre 2020 sous le n°20802374 quittance n°M038219.

Il a été élu les membres suivants :

Président du syndic : Raouf Zrouga

Trésorière : Mariem Kridi Epouse Foued Lajmi

Assistant : Afif Ben Hsin.

2020S01397APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Bouhajla Sportive

Object : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport (kick boxing et Taekwondo)

Siège : Rue Ali Lili Bouhajla 3180

Correspondance : N°3091 du 11/12/2020

Président : Kais Abdelaoui

Vice présidente : Jalila Abdellaoui.

Secrétaire Générale : Nadia Otay

Trésorière : Thouraya Abdellaoui.

2020S01404APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Hssinet Sports

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport du Football

Siège : Cité la Mosquée - Hssinet

Correspondance : N°003429, du 11/12/2020

Président : Abdelkader Said

Secrétaire Général : Hassène Ben Meftah

Trésorier : Lassaad Messai.

2020S01405APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Union Sportive Kairouane

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport du Handball spécialement féminin

Siège : Colisée Karoui - Beb Tunis - Rahba Kairouan

Correspondance : N°3090 du 11/12/2020

Président : Faycel Chaar

Secrétaire Général : Mohamed Baccar

Trésorier : Slah Jabbes.

2020S01407APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Nom : Groupement AL IZDIHAR pour le développement Agricole.

Adresse : Cité Elakarta Techine

Objet : Protéger les ressources naturelles, rationalisation de leur utilisation (creusement de puits - plantation d'arbres - élevage de Bétail ….).

Reçu pour le dépôt de déclaration auprès de la délégation de Matmata le 4 juin 2020.

Commité :

Mohamed Ben Ayed Elakrout : Président

Hassen Ben Hédi Elfallah : Trésorier

Laroussi Ben Mohamad Akrout : Membre.

2020X01806APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Africa Dance Tunisia

Adresse : 4 Rue Kroitia Cité Saada Oued Ellile

La participation aux festivals culturels au niveau national et international dans le domaine de la musique et danse.

Guider les jeunes dans le domaine artistique

La convergence Culturelle entre la Tunisie, l'Afrique et tout les coins du monde.

Président : Safouen Gasmi

Secrétaire Général : Abderrahmen Ben Khelifa

Trésorier : Amine Sakouhi

Secrétaire générale adjointe : Khaoula Werfelli.

2020402622APSF1

Constitution d'un syndic

La constitution du Syndic de la copropriété De La Résidence La Belle Vue sise à Ennasser 2 suite à l'assemblée générale constitutive du 01 Novembre 2020 dont son PV est enregistré à la recette des finances de Borj El Ouazir le 19 novembre 2020 sous le n°20702936 et M052772 sont nommés :

Mrs Hassen Besbes : Président du syndic.

Mme Imen Fakhfekh : Secrétaire générale.

Mrs Naouefel Saaf : Trésorier.

2020402642APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Avec Vous

Objet de l'association : Association à caractère général

Siège social : 18 Rue Al Rassas, Appartement 6, El Menzah I, Tunis - 1004.

Les objectifs de l'association :

- Contribuer à combattre et à prévenir la criminalité sous toutes ses formes et manifestations, et à inculquer une culture du respect de la loi dans la société.

- Contribuer à réduire la récidive chez les personnes ayant une expérience dans le système correctionnel.

- Fournir une assistance psychologique et sociale aux personnes affectées par le système correctionnel.

- Renforcer la confiance des citoyens dans le système correctionnel.

Membres :

Murad Naouar : Président

Nadia Madani : Secrétaire Générale

Raed Sayari : Trésorier.

2020402643APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : l'association tigres de Hammamet kick boxing et les sports individuels.

Siège social : Rue Yasmine Hammamet.

L'objet et le but : Encadrement des jeunes dans le sport de kick boxing, les jeux individuels.

Le comité directeur :

Le président : Mourad Zayenne.

Le secrétaire général : Rihab Gharbi.

Trésorière : Yasmine Gharbi.

2020402668APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Selon le procès-verbal, du 25 décembre 2019, on a approuvé :

La rectification de la loi organique du syndicat général des agents et des cadres de police de l'environnement et la modification du bureau exécutif du syndicat comme suit : secrétaire général : Ramzi Ben Nasr, les secrétaires généraux adjoints : Safwen Touati, Abdullah Elkhayati, Mouldi Yahaoui, Walid Elchaouch, Amira Alayat, Nizar Elyhaoui, Mohamed Eltouhemi Eldrisi, Ines Ben Moussa, Hassen Nemri, Abdelkarim Mkhen et Mohamed Bousita.

2020R02756APSF2

Assemblée générale nominative du bureau du syndic Hippo centre

153 avenue Habib Bourguiba, 7000 Bizerte

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale nominative du syndic Hippo centre sis au 153 Avenue Habib Bourguiba, 7000 Bizerte, rédigé en date du 10 Février 2019, et enregistré à la recette des finances sous le numéro 19702257, quittance numéro 046984, il a été décidé de nommer :

Madame Lobna El Maazi : Présidente du syndic

Madame Imen Aouachri : Trésorière

Madame Nesrine Zmitri : Secrétaire générale

Monsieur Riadh El Ouardi : Membre et vice président.

2020R02775APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Suite à une surenchère d'un sixième de prix

Etude Maître Ben Ayed Haykel

Avocat à 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière suite à une surenchère d'un sixième du prix, à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sise au troisième zone 4 rue Ahmed Aloulou près de la famille CNSS Sfax le mercredi 6/01/2021 à 9 heures du matin.

A la demande du surenchérisseur : Mohamed Ben Niran, demeurant à Ben Sahloun Agareb Sfax, domicilié au bureau de son avocat Maître Haikel Ben Ayed, avocat domicilié à son étude sise 7 rue Ali Bech Hamba imm, Mezghanni 3000 Sfax.

La partie poursuivante : Banque Commerciale Tunisienne "Attijari Bank" en la personne de son représentant légal. S.A. le nom est établi au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunisie sous le numéro B140811997, situé 24, rue Hadi El Karray, centre urbain nord, 1080 Tunis. Sa résidence légalement choisie est au bureau de son avocat, Maître Adel Atitallah, l'avocat basé à la rue Salem Harzallah immeuble banque du sud, 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Ben Niran CIN 05291814, demeurant à Ben Sahloun Agareb Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

Adjudicataire : Mme Mariem Kammoun, C.I.N : 08781493, demeurante, Av. Thameur, rue Abou Bacr Abdelkefi, route Ain Sfax.

L'immeuble saisi : Tout l'immobilier est une parcelle de terrain agricole, la propriété nommée "Majid" objet du titre foncier, n°65436 Sfax sise à Ben Sahloun Agareb Sfax.

Mise à prix : dix-huit mille quarante et un dinars 168 millimes (18041.168 dt) outre les frais de poursuite de cette étape.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01812VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Monji Dziri

Avocat auprès de la cour de cassation

28, avenue Alexandre Dumas Sfax

Tel : 74 227 591

Matricule fiscal : N°000-P-A-630230/T

Le saisissant : Mohamed Salah Guidara, ouvrier, réside à la route de Tunis km 8.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Monji Dziri, avocat à la cour de cassation, sis 28 rue Alexandre Dumas Sfax.

Le saisi : Toufik Ben Moktar Krouma, ouvrier, demeurant à Haj Gacem 3 Menzel Chaker Sfax.

L'immeuble saisi : est un terrain sis à la région du Haj Gacem 3 Délégation Menzel Chaker Sfax, d'une superficie de 21 000 m² limité au nord par Rehouma Sarraut, au sud par Bechir Jemhour, à l'Est par la propriété de l'Etat et à l'ouest par une route dans le bien saisi s'est planté 33 pieds d'oliviers et 3 Pépinières d'oliviers et 3 amandiers dont 2 sont péris.

Le bien saisi est caractérisé et désigné par le rapport d'expert en agriculture Sessi Ben Ali en date du 28/10/2020 à titre d'exécution de l'ordonnance sur requête n°8400 rendu par le président du Tribunal de première instance de Sfax 2 en date

du 16/10/2020, objet du procès-verbal de saisie exécution n°10132 exposé par l'huissier notaire Néjib Chtourou le 22/9/2020 dont sa signification au saisi a été faite le 29/9/2020 par le même huissier notaire par son procès-verbal n°10132.

La mise à prix : est déterminée pour l'enchère dans la vente du bien saisi à 30.150.000 D, chacun souhaitant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix soit (10.50.000 d) avant la date de la vente. La visite du bien saisi est possible tous les jours ouvrables de la semaine pendant les horaires du travail, pour tous renseignements utiles contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le Cahier des charges et le rapport de l'expertise en date du 28/10/2020, ainsi qu'au bureau du Maître Monji Dziri avocat à la cour, sis 28 rue Alexandre Dumas Sfax.

Noter bien que les étrangers doivent avoir préalablement une autorisation de la part de gouverneur du Sfax, de même que l'enchère ne se fait que par l'intermédiaire d'un avocat.

Date de l'enchère : L'adjudication du bien immeuble se fait à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 à son siège sis 4 rue Ahmad Aloulou prés de la C.N.S.S Sfax, la matinée du (20/01/2021) à neuf heures du matin et suivant.

2020X01813VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

SFAX RESIDENCE HOTELLERIE

Siège social : Avenue Lieutenant Bejaoui Rue Bellaj Sfax

Identifiant unique : H0580030

En vertu de la décision du Président du tribunal de première instance de Sfax en date du 12 novembre 2020, il a été décidé l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire. Le dossier a été confié au juge commissaire au sein dudit tribunal afin de contrôler la procédure.

Par ailleurs, il a été décidé de désigner M. Bacem Damak en qualité d'administrateur judiciaire chargé de préparer et présenter un plan de redressement au juge en charge.

Les créanciers sont tenus d'inscrire leurs créances antérieures à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et de présenter les documents justificatifs à l'Expert judiciaire sis à la Rue Anatole France Immeuble Intilaka center bloc B 2ème étage. Tél : 74 225 577, Fax 74.225.599 et ce, dans un délai de trente jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2020X01807VEPA2

Distribution des fonds de liquidation

DOVER INTERNATIONAL VENTURES TUNISIA

(Société en cours de liquidation)

SARL au capital social : 10.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Windermere, Résidence Byzance - Bloc A,

Bureau M2. Les Berges du Lac, 1053, La Marsa, Tunis

Identifiant unique : 1414788/F/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société DOVER INTERNATIONAL VENTURES TUNISIA annonce qu'à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la société DOVER INTERNATIONAL VENTURES TUNISIA, il s'avère qu'aucun créancier n'est inscrit à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation aux associés de la société.

Les créanciers éventuels de la société DOVER INTERNATIONAL VENTURES TUNISIA ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution. A été publié au RNE le 3/6/2020 n°202034216.

Au-delà de ce délai les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société DOVER INTERNATIONAL VENTURES TUNISIA à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1er Etage, Tunis - 1001.

2020402655VEPA2

Liquidation de la Société Huilerie Bel Horison

Siège social : Om Dhouil El Mida Nabeul

Registre National des Entreprises N°1619062G

Suivant procès-verbal de l'AGE du 31 octobre 2020, enregistré à la recette des finances de Menzel Temime Nabeul le 2 novembre 2020 sous le n° 20701899, quittance n°M052369 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 3 novembre 2020 ; il a été décidé la dissolution de la société et la désignation de Mr Mustapha Rezg comme liquidateur de la société tout en lui autorisant à exécuter les travaux effectifs de la liquidation, à cet effet les créanciers de la société sont invités à déclarer leurs créances et produire les justificatifs dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au siège de liquidation sis au 29 Avenue de Ghana Tunis.

2020402656VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

MANUFACTURE DE PRODUITS CERAMIQUES ET DERIVES ESSID ET Cie

(MPCESSID)

Matricule fiscal : 40078 W/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 5.785.136 dinars

N° Affiliation C.N.S.S : 13058727

Siège social : Z.I. 8011 Dar Chaabene el Fehri

Tous les Administrateurs de la société «s.a» sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 11/01/2021 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

2020R02753SANB3

Convocation

Société Immobilière ESSID Zouheir

Société anonyme

Capitale social : 620.000 dt

Siège social : zone industrielle Dar Chaabene El Fehry

Matricule fiscal : 1549342X/A/M/000

Tous les Administrateurs de la société «IMMOBILIERE ESSID Zouheir s.a» sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 11/01/2021 à 11h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

2020R02754SANB3

Convocations réunions de l'AGO et l'AGE

Société Tuniso-italienne d'Email, Céramique et Colorants

EMACER S.A - Colorificio Ceramico

S. A capital de 2.510.000 dinars

Siège social : 24, Rue Al Kawarismi - St Gobain - 2033 Mégrine

I.U : 0307020 E

Les actionnaires de la société sont convoqués aux réunions de l'AGO à dix heures et de l'AGE à 11 heures le 20 janvier 2021 aux bureaux de l'usine sis à la ZI de Tazarka afin de délibérer sur l'ordre du jour relatif au rapport du C.A et rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 pour l'AGO et pour la réévaluation de l'actif pour l'AGE.

2020R02763SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

SA au capital de 126.000.000 DT

Siège social : 05, Avenue Dag Hammarskjöld, 1001 - Tunis République Tunisienne

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Navigation sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 janvier 2021 à 9h30 au siège de la compagnie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

6. Cooptation des Administrateurs.

2020R02790SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Conformément à la décision de reporter la date de l'assemblée générale prévue pour le 4/10/2020 en raison de la décision des autorités concernées d'empêcher les rassemblements dus à la pandémie Corona, les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister de nouveau à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 17 janvier 2021 à 10 heures du matin à l'hôtel Sfax Centre Concorde et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2019.

4- Approbation des conventions règlementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

7- Quitus au président directeur général pour l'exercice 2019.

8- Quitus au directeur général adjoint pour l'exercice 2019.

9- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2020-2021-2022.

10- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2019.

11- Divers.

Observation : Afin d'assurer la sécurité de tous les participants, toute personne qui assistera à l'assemblée générale doit se conformer à toutes les dispositions préventives et hygiénique, telles qu'approuvées par les dispositions légales en vigueur et les protocoles de préservation de la santé en vigueur, et toute personne qui n'applique pas ces dispositions ne sera pas autorisée à assister aux travaux de l'assemblée générale.

2020X01799SANB3

Société SIET - HYPPOCAMPE CENTER

Société anonyme

Au capital social de 1.100.000 dinars

Identifiant Unique : 997035/A

Siège social : Zone Touristique Midoun - Djerba

Les actionnaires de la société SIET «Hyppocampe Center», sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 16 janvier 2021 à 10 h à l'Hôtel Hyppocampe Center sis à la Zone Touristique Midoun Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un administrateur ou des administrateurs nouveaux.

2. Désignation d'un commissaire aux comptes de la société.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020X01801SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

SOCIETE D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE IBN AL BAYTAR

I.A.B

Société anonyme

Capital social : 17.889.270 Dinars

Siège social : Rue 8610-n°11, Charguia - Tunis

Identifiant Unique : 296081G

Le conseil d'administration tenu le 17/9/2020 convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale extraordinaire devont se tenir le vendredi 29/01/2021 à 11 heures au siège social de la Société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification des modalités et des procédures de la convocation dans la tenue de l'assemblée générale extraordinaire ;

2. La présentation du rapport du conseil d'administration sur l'opération de fusion et son approbation : les causes, les buts et les conditions de fusion de la société HEKMA PHARMA TUNISIE avec la SOCIETE D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE IBN AL BAYTAR I.A.B

3. Présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération de fusion

4. L'examen du rapport de l'état des actifs et des passifs de la société HEKMA PHARMA TUNISIE et l'approbation sur ce dernier suivant un rapport spécial préparé par Maître Faycel El Allani pour prouver l'inexistence des nantissements ou des saisis concernant le terrain propriété de la société HEKMA PHARMA TUNISIE situé dans la zone Sidi Thabet ayant le Numéro d'inscription 5658 dans le gouvernorat de l'Ariana objet de la participation en numéraire dans l'opération de fusion;

5. Examen et approbation du rapport d'évaluation financière et économique des deux sociétés et la détermination de l'état des échanges commerciaux et la prime de fusion et les droits des associés de la société HEKMA PHARMA TUNISIE des actions qui seront émises et dont la décision d'émission sera approuvée;

6. La discussion du contrat de fusion et son approbation;

7. Approbation sur l'augmentation dans le capital de la SOCIETE D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE IBN AL BAYTAR I.A.B et l'émission des actions provenant de l'opération de fusion et libérées au profit des associés de la société HEKMA PHARMA TUNISIE;

8. L'approbation sur la prise en charge par la SOCIETE D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE IBN AL BAYTAR I.A.B tous les résultats provenant de l'opération de fusion ainsi que les résultats des opérations effectuées par la société HEKMA PHARMA TUNISIE à compter de la date d'effectivité de l'opération de fusion jusqu'à la tenue de l'assemblée générale;

9. La détermination des droits des associés, des salariés et des directeurs;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de la publication et les notifications généralement les procédures formelles prévues par la loi de la part de la SOCIETE D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE IBN AL BAYTAR I.A.B et les pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

11. Questions diverses.

2020402638SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PIERALISI MAGHREB

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 36, rue 8601 La Charguia Tunis

Identifiant unique : 1192059 S

Les actionnaires de la Société PIERALI MAGHREB, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 13 janvier 2021 à 10 heures au siège de la société sis au 36, rue 8601 La Charguia Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constat de l'absence de rapports de gestion pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019.

- Ratification de cooptation d'administrateurs.

- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2020402647SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 510265/N

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 30 janvier 2021 à 16 heures au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts

- Questions diverses.

2020402663SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 510265/N

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi 30 janvier 2021 à 14 heures, au siège social, 18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2020402664SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 428512/S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'assemblée générale

extraordinaire aura lieu le samedi 30 janvier 2021 à 11 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications des statuts

- Questions diverses.

2020402665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

MF : 428512/S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi 30 janvier 2021 à 9 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2020402666SANB3

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société Philadelphia Promotion

Société SARL

Au capital social : 350.000 dinars

Siège social : Avenue Zohra Faiza, immeuble corail, bloc b, 10ème étage, Zone Urbaine Nord Tunis

Matricule fiscal : 1146527Q/A/M/000

Identifiant unique : 1146527Q

Messieurs les actionnaires de la Société Philadelphia Promotion sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 4 Janvier 2021 à 10 heures du matin, au siège social sis à l'Avenue Zohra Faiza, immeuble corail, bloc b, 10ème étage, Zone Urbaine Nord Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du changement de la forme juridique de la société.

2- Approbation des nouveaux statuts de la société.

3- Nomination des membres du conseil d'administration.

4- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont mis dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020402633SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

République Tunisienne

Ministère de l'intérieur Gouvernorat de Kairouan

Etablissements Dangereux Insalubres ou Incommodes

Articles 293 à 324 du code de travail

Décret n°2006-2687 du 9 octobre 2006

Le public est informé que Mr le directeur général de le Sté TOTAL TUNISIE dont le siège social situé aux Berges du Lac Tunis a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°10814 en date du 4 septembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'extensions d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une station de service stockage et vente du carburant lavage diagnostique et réparation des voitures sise à la rue de Tunisie avenue de l'environnement de la délégation Kairouan nord du gouvernorat de Kairouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la municipalité de Kairouan.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le président de la municipalité de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte titre foncier

Mr. Said Ben Ali Ben Joudllah Ferjani titulaire de la carte d'identité Nationale n°00601130 délivrée le 30/7/2020 annonce la perte de titre de propriété de 1/42 l'objet du numéro de titre foncier n°94352 Tunis sis Ezzahrouni Tunis angle Rues 4408 et 4415.

2020R02773DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Abdelhakim Ben Salah Ben Ali Said, titulaire de la CIN n°03805254, déclare la perte de son acte de propriété n°03/45687 du 7/8/2009 objet du titre foncier n°26869 Mahdia sis à Ouled Amor Délégation Ouled Chamekh Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée sous n°8622 le 01/12/2020 par le poste de la garde nationale de Souassi.

2020S01408DIVD2

Avis

Monsieur Amine Ben Moncef - Ben Ahmed Gassara avise être propriétaire d'une carcasse d'un étage couvert à la route de Gremda km6 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2020X01798DIVD2

Avis

Madame Zaieneb Dammak annonce qu'elle possède un terrain n° 4 de 967.50 m² à la Route Matar Km 06 est effectuée par l'acte de partage qui a été fait le 24 mai 2005 et enregistré le 8 juin 2005 n° M041074 par l'attestation de deux notaires Moncef Bouaziz et Chahir Hachiha elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub qui existe dans la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 70 jours.

2020X01800DIVD2

Avis

Mr Hédi Khuildi né le 13 février 1947 titulaire de la CIN 01015242 annonce qu'il a perdu son titre de propriété établi par acte notarié d'un lot de cinq oliviers situé à Menzel Chaker Sfax le 12 mai 2006 enregistré à la recette des finances Menzel Chaker Sfax le 29/5/2006 reçu M004096 et veut avoir un autre original.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition.

2020X01808DIVD2

Avis

Mr Anis Chrouda né le 25 janvier 1980 titulaire de la CIN 05380152 annonce qu'il a perdu son titre de propriété établi par acte notarié d'un lot de superficie 3600 m² situé à Sfax à la route Sidi Mansour Km 17 le 27/5/2003 enregistré à la recette des finances Sfax le 13/12/2006 reçu M071931 et veut avoir un autre original.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue Sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition.

2020X01809DIVD2

Avis

Madame Hasna Ghribi née le 15 mars 1950 titulaire de la CIN 01062429 annonce qu'elle a perdu son titre de propriété établi par acte notarié d'un lot de superficie 64 m² situé à Sfax entre la route Tunis et Mahdia Km 2.5 le 19/8/2009 enregistré à la recette des finances Sfax le 20/8/2009 reçu M040164 et veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue Sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition.

2020X01810DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Maher Ben Hechmi Ben Ali Henteti avise le public qu'il possède la totalité d'un appartement sud est au deuxième étage de surface 75 m² et la totalité d'un appartement nord ouest au deuxième étage de surface 97 m² sise à la route Teniour km 6.5 Sfax suivant un contrat de partage du 10 avril 1988 dressé par les notaires Houcine Turki et Taib Abid.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X01816DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Samir Ben Mohamed Taib Ben Mohamed Sallemi avise le public qu'il possède la moitié indivise d'une parcelle sud à la forme de triangle de surface 1080.25m² sise au Chebba plage Est à la région dite Borj limité au sud par une route de derrière la mer à l'est Najib Slema au nord Naila Fendri et à l'ouest Lotfi et Nabil Fendri suivant un contrat de vente du 12 juin 1997 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X01817DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Monsieur Mounir Ben Sadok Dabbech cin n°00868577 déclare la perte de titre de propriété n°2855/10 pour le titre foncier n°8960 Zaghouan situé à la délégation d'El Fahs gouvernorat de Zaghouan.

2020402644DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2020T1198APSF1 parue au JORT n°91 du 11/12/2020 page (2792).

Lire :

Association Amicale des Forces de Sureté Intérieure.

Au lieu de :

Association Amicale des Forces de Sécurité Intérieur.

2020T01229RECZ9

Rectification

Rectificatif de l'Annonce au journal officiel du 8/12/2020 n°90 à la page 2760, référence 202042570SANB3.

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2021.

Il s'agit de :

Société Hôtelière et Touristique

Hôtel Ibn Khaldoun.

Au lieu de :

Société Hôtelière et Touristique de Tabarka

Hôtel Ibn Khaldoun.

2020402651RECZ9